



La précarité pour notre santé : ça suffit !

Après une réunion de bilan sur les contrats en cours (Malakoff Humanis et Mutex) qui s'est tenue le 21 septembre dernier, la Direction Générale a convoqué la première réunion de négociation le 30 septembre. Lors de cette journée, la DG a présenté un document envoyé la veille (jour de grève !) qui reprenait ses projections santé envisagées pour le futur marché de 2028 à 2033 (6 ans).

Les dérives des dépenses selon la DG !

D'emblée, la DG a clairement fait le choix de nous peindre un tableau très sombre de la situation financière de notre complémentaire santé, en annonçant des "dérives" des dépenses de santé, en avançant un prévisionnel des cotisations nettes sur la période 2028-2033 largement insuffisant pour couvrir les remboursements et prises en charge attendus.

En conclusion de son analyse, la **direction prétend qu'en l'absence d'évolution tarifaire des cotisations et/ou d'aménagements de garanties (actes et soins), le compte prévisionnel total 2028-2033 présenterait un déficit de -161 millions d'euros !**

D'où, toujours selon la DG, la nécessité d'étudier des aménagements (c'est-à-dire des baisses !) de garanties afin de limiter le niveau de hausse des cotisations ! Sinon, il serait impossible de lancer un appel d'offre européen pour un nouveau contrat si d'emblée les cotisations en entrée de marché sont en déséquilibre avec les dépenses.

La direction a déroulé 3 propositions pour le marché 2028-2033 avec :

- ➔ **Scénario 1 : Ajustement des cotisations uniquement, largement à la hausse, avec maintien des garanties actuelles** (+16% des cotisations au 1er janvier 2028 et +5% de 2030 à 2033).
- ➔ **Scénario 2 : Révisions de garanties avec des baisses drastiques de prise en charge sur les postes les plus importants** (hospitalisation, optique, dentaire et autres soins), dont des remboursements forfaitaires (et non plus basés sur un pourcentage adossé aux remboursements de la sécurité sociale) se traduisant en début de contrat et de 2030 à 2033 par une augmentation de +5% des cotisations.
- ➔ **Scénario 3 : Révisions de garanties moins importantes** mais touchant les mêmes postes qui impliqueraient une hausse de +9% en 2028 et +5% en moyenne de 2030 à 2033.

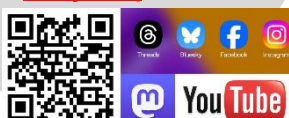


Depuis plus de deux ans, la CGT interpelle la DG pour que les agent.es de statut public puissent être intégrés dans le futur contrat Complémentaire santé et Prévoyance. La DG nous a confirmé, en séance, qu'en respectant le fait que le contrat soit collectif et à adhésion obligatoire, que les garanties soient identiques pour l'ensemble des agent.es et que la participation employeur soit à hauteur de 50% minimum des cotisations, cela serait le cas !

Les 3 scénarios de la direction :

Scénario 2028-2033	Ajustement des garanties	Hausse cotisation 2028	S/P moyen	Solde cumulé	Réserves finales
Aucun changement	0 %	0 %	125,0 %	-157,1 M€	-160,8 M€
Scénario 1 : Cotisations seules	0 %	+16 %	99,1 %	+7,2 M€	+9,7 M€
Scénario 2 : Grille n°1	-10,04 %	+5 %	98,5 %	+10,8 M€	+13,5 M€
Scénario 3 : Grille n°2	-6,08 %	+9 %	99,1 %	+7,1 M€	+9,6 M€

**Rejoignez-nous
et Syndiquez Vous !**



CGT France travail BFC – 41, Av. Françoise Giroud 21000 DIJON
syndicat.cgt-bfc@francetravail.fr / <https://cgtfbfc.syndicatcgt.fr>





Négociation Accord Santé et Prévoyance

La précarité pour notre santé : ça suffit !

La CGT revendique :

A chaque négociation, la CGT rappelle que les cotisations pour la santé et la prévoyance ne doivent pas être des variables d'ajustements budgétaires pour la DG.

La CGT exhorte donc la direction à **mettre les moyens financiers suffisants** pour que les agent.es ne supportent pas une part croissante de son coût alors que leur rémunération et leur reste à vivre baissent d'année en année !

La CGT a réaffirmé son opposition à la modification de la durée des contrats santé/prévoyance : le passage de 5 ans à 6 ans n'est pas dans l'intérêt des agent.es dans le cadre d'un marché concurrentiel.

Sur ce point, la CGT a été porteuse de nombreuses propositions pour améliorer les prestations dont les agent.es ont le plus besoin (hospitalisation, dentaire, optique, etc...) et en a proposé de nouvelles. **C'est pourquoi, il a été demandé que la négociation aborde les postes de dépenses pour chaque acte.**

La CGT a revendiqué le retour à une cotisation assise sur le salaire brut de l'agent afin que **chacun cotise selon ses moyens et reçoive selon ses besoins**, garantissant ainsi une équité dans le financement du régime complémentaire de santé.

La nouvelle structure de cotisations adoptée en 2021, basée sur un forfait en euros et un pourcentage de la rémunération en fonction du plafond de la sécurité sociale (Tranches 1 et 2) fait supporter la grande majorité des cotisations sur les agent.es dont les salaires sont les plus faibles.

Document envoyé un jour de grève pour une réunion le lendemain !

- ➔ La CGT est intervenue pour **dénoncer l'envoi tardif du document, l'absence de certaines données et le catastrophisme des projections annoncées !**
- ➔ La CGT a clairement **rejeté toute baisse des prestations actuelles** avec de surcroît une augmentation aussi importante des cotisations.
- ➔ Même si l'augmentation des dépenses de santé est une réalité au regard du vieillissement des salarié.es de France Travail, **la CGT estime que ce sont à la fois les conditions de travail actuelles dégradées et les évolutions réglementaires liées au budget de la Sécurité sociale (PLFSS), qui aggravent la situation.**
- ➔ Certes, les remboursements ou les baisses de prise en charge sécu, ainsi que la taxe dite de contribution exceptionnelle, alourdissent les factures des complémentaires santé... **Mais le reste à charge pour les agent.es de France Travail est déjà trop important sur les dépenses principales de soins (dentaire, optique, consultations et frais médicaux). Cela ne doit en rien empêcher chaque agent.e de pouvoir se faire soigner !**

Au regard des centaines de millions d'euros d'économies que le directeur général de France Travail rend à nos ministères de tutelle (budget de fonctionnement), contribuant ainsi à des nouvelles baisses dans la loi de finances, **la CGT exige une augmentation de la participation financière de l'établissement au régime de santé, à la hauteur des besoins et des soins attendus par l'ensemble des agent.es de France Travail.**

+ DE PROTECTION ! + DE SOLIDARITÉ ! + DE PARTICIPATION EMPLOYEUR !

Rejoignez-nous
et Syndiquez Vous !



CGT France travail BFC – 41, Av. Françoise Giroud 21000 DIJON
syndicat.cgt-bfc@francetravail.fr / <https://cgtfbfc.syndicatcgt.fr>